



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

insertion professionnelle

Question écrite n° 81597

Texte de la question

M. Bruno Bourg-Broc attire l'attention de Mme la ministre de l'économie, de l'industrie et de l'emploi sur les inquiétudes des missions locales et plus particulièrement de la mission locale de Châlons-en-Champagne. En effet, cette dernière est préoccupée par les suites du contrôle réalisée par le service régional du contrôle de la direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi et de Champagne-Ardenne qui pourrait conduire la mission locale à un reversement de la totalité des fonds attribués sur l'exercice 2005 dans le cadre du fonds social européen. Il apparaît que la programmation des crédits 2000-2006 par les directions régionales du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle, a fléchi des dépenses de fonctionnement de la mission locale en respectant les procédures définies dans la circulaire DGEFP n° 2005-18 du 29 avril 2005, relative au financement par le fonds social européen, objectif 3, axe 1 mesure 1, du réseau des missions locales et PAIO au lieu de cibler un projet sur le renforcement de la cohésion économique et sociale. Du FSE dit « toxique » aurait ainsi été attribué à des missions locales qui courent le risque de devoir rembourser des fonds européens mal programmés. Au regard des cofinancements des missions locales par l'État et les collectivités territoriales et EPCI, il semble souhaitable que le Gouvernement puisse s'engager à compenser les différents remboursements de FSE « toxique » à égale hauteur, afin de ne pas pénaliser les actions initiés par les missions locales avec ses partenaires ce qui est directement préjudiciable pour l'accompagnement des jeunes vers l'emploi durable.

Données clés

Auteur : [M. Bruno Bourg-Broc](#)

Circonscription : Marne (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 81597

Rubrique : Emploi

Ministère interrogé : Économie, industrie et emploi

Ministère attributaire : Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 22 juin 2010, page 6828

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)